

Conception démocratique et conception républicaine de la culture

Lang *et alii* contre Malraux

Rien ne rend mieux compte de l'opposition entre l'esprit démocratique et l'esprit républicain que l'infléchissement de la politique culturelle en France, de Malraux à Filipetti.

Né à l'époque des Lumières, l'esprit républicain promeut l'idéal universaliste de l'instruction publique et de la civilisation des mœurs. Il part d'une idée rationnelle de l'homme comme être indéfiniment perfectible qui suit et manifeste tout à la fois le Progrès de l'Histoire universelle. Il fait abstraction des conditions sensibles de sexe, d'âge et d'état social pour proposer un idéal type d'humanité qui ne connaîtrait d'autres limites que celles des lois de la raison.

Avec le libéralisme anglo-saxon, l'esprit démocratique part, quant à lui, des individualités empiriques telles que l'histoire et la géographie les ont façonnées. Il conçoit la société non comme un corps mais comme un agrégat, l'objectif étant d'assurer aux individus la garantie de leur liberté personnelle et de leurs biens privés sur une base contractualiste. Pour lui, l'État est un moindre mal, nécessaire à cause de ses fonctions de police, mais toujours suspect de visées despotiques. Selon l'esprit démocratique, qui récuse tout point de vue en surplomb, nul ne sait mieux que les individus eux-mêmes ce qui est bon pour eux.

On comprend que l'institution d'un « Ministère de la Culture » n'ait pas fait précisément partie des projets démocratiques, mais qu'elle fut en phase avec l'idée que De Gaulle se faisait d'une restauration de l'État en France et de la grandeur de la nation. Pendant une dizaine d'années, Malraux (pour qui fut créé ce ministère) fut le chantre épique de trois grandes idées qui furent à la fois la base et le cœur de sa politique culturelle. Au premier lieu, il fallait permettre l'accès au plus grand nombre des chefs-d'œuvre témoignant du génie séculaire de l'humanité. En effet, alors que la pédagogie avait été assumée par la volonté révolutionnaire de la République, l'art avait été abandonné aux élites. Désormais, disait André Malraux, il s'agirait de faire en sorte que chaque enfant de France puisse avoir accès aux tableaux, au théâtre, au cinéma et aux autres formations de la culture comme il a droit à l'alphabet. Le Ministère de la Culture se donnait aussi pour mission d'encourager la création artistique par tous les moyens dont il disposerait (règlements, aides, commandes...). Enfin, il s'engageait à conduire une politique de préservation du patrimoine, qui est l'expression et la matérialisation du génie historique de la France.

Le ministère de la Culture a plus de cinquante ans, mais il ne s'agit ni du même ministère ni de la même culture. À partir du début des années 1980 (avec Jack Lang en poste), les trois grandes idées de Malraux sont tombées en déshérence lorsqu'elles n'ont pas été trahies. Triomphe de la démocratie sur la république : on ne fait pas le bonheur culturel des gens malgré eux. Il convient d'en finir avec l'élitisme de la création et le patrimoine est trop souvent le signe patent d'une Histoire injuste dont il faut se repentir.

En 2010, Frédéric Mitterrand, le ministre d'alors, avait placé son action sous le slogan de la « culture pour chacun »¹. Un texte signé par Francis Lacloche², avait fixé le cadre de cette politique : « Passer de la culture pour tous à la culture pour chacun ». Les deux expressions étaient empruntées à André Malraux, lequel, en 1966, avait distingué deux façons de concevoir la culture : la « soviétique » où il s'agit, « en aidant tout le monde, de faire que tout le monde aille dans le même sens » : c'est la « culture pour tous » ; et la « démocratique » où « il s'agit que tous ceux qui veulent une chose à laquelle ils ont droit puissent l'obtenir » : c'est la « culture pour chacun ». Malraux disait bien entendu avoir choisi la seconde forme.

On devine ce que cette captation d'héritage a pu avoir de frauduleux. Car, alors que chez Malraux la distinction entre la culture pour tous et la culture pour chacun renvoyait à celle d'une conception despotique et d'une conception républicaine de la culture, dans la bouche de Frédéric Mitterrand, la culture pour tous était assimilée à une culture élitiste, « la culture pour les mêmes, toujours les mêmes, parfois même pour quelques-uns seulement ». Francis Lacloche était parti du diagnostic que les politiques de démocratisation menées depuis un demi-siècle avaient échoué. Ce qui signifiait en clair que les populations défavorisées et les jeunes des banlieues ont délaissé les hauts lieux de la culture. Mais puisqu'ils ne vont pas à la culture, c'est la culture qui ira à eux. Plus même : la culture sortira d'eux.

Francis Lacloche déplorait que la « culture populaire » ne fût pas suffisamment prise en compte : « La culture officielle est trop éloignée des modes d'existence de certains groupes sociaux et dénie en outre à ces groupes sociaux le droit de considérer leur propre culture comme légitime et digne de reconnaissance par le ministère de la Culture ». Ainsi la reconnaissance remplace-t-elle la connaissance. Il ne s'agit plus de faire connaître quelque chose de nouveau mais de reconnaître une réalité déjà présente. On notera, pour reprendre un

¹. Voir Christian Godin, « 'La culture pour chacun' : une nouvelle politique culturelle ? », *Cités*, n°45, 2011.

². Conseiller auprès de Frédéric Mitterrand pour le mécénat, la photographie et le programme « Culture pour chacun ».

concept kantien, l'amphibolie sur le concept de culture. Car si tout ce qui est humain est culturel, abstraction faite de toute hiérarchie de valeurs, alors le crime est un élément de culture au même titre qu'un chef-d'œuvre pictural.

« Car la culture, avait dit Frédéric Mitterrand dans son discours³, doit toucher chacun dans sa particularité, sa personnalité, sa différence, que ce soit d'origine, de milieu, de territoire, de sensibilité ou encore de génération ». Ainsi une logique, démocratique, de la communication remplace-t-elle celle, républicaine, de la transmission. L'idée de partage (partager et faire partager) disparaît au profit de celle de division : désormais la culture devra répondre à des demandes spécifiques déterminées par des identités supposées, elles-même définies par le sol et le sang. La division de goûts répond à la division du travail. Au lieu d'être pensée comme l'expression multiple du génie humain, la culture est rabattue sur « l'intime », dont il est dit par ailleurs qu'il est (par on ne sait quel miracle), fondateur du vivre-ensemble. Comment, en effet, peut-on en appeler aux échanges et aux métissages lorsque les identités sont définies à la fois comme des préalables en amont et comme des cadres de réception en aval ? Dans leur égal oubli de l'universel (cette moderne trahison des clercs), droite et gauche politiques ont été sur ce plan parfaitement indistinctes. À preuve cette étrangeté : historiquement méfiante à l'endroit des idées de tradition et d'inné, la gauche s'est pourtant faite l'apologiste des cultures *a priori*, sans travail ni choc.

Mais le plus inquiétant dans le texte de Francis Lacloche tenait dans ces mots : « D'une certaine manière, le véritable obstacle à une politique de démocratisation culturelle, c'est la culture elle-même. Une certaine idée de la culture, répandue dans les composantes les plus diverses de la société, conduit, sous couvert d'exigence et d'excellence, à un processus d'intimidation sociale ». « L'élitisme pour tous » dont se prévalait le metteur en scène de théâtre Antoine Vitez dans la lignée du TNP de Jean Vilar est vilipendé comme une insupportable manifestation de morgue sociale. Sans doute l'action de Malraux en faveur des « chefs-d'œuvre » est-elle entrée intempestivement dans une histoire contemporaine de l'art dont le sens réside en bonne partie dans une récusation radicale, violente, provocante de l'idée même de chef-d'œuvre⁴ - une rupture au moins

³. Présentation de vœux à la presse, du 19 janvier 2010.

⁴. Que Malraux ne soit pas, dans ses goûts personnels, allé « au-delà » de Picasso et de Chagall (qui sont restés des peintres « figuratifs ») montre assez que l'auteur de *La Métamorphose des dieux* n'a jamais intégré les contestations les plus radicales de l'art contemporain.

aussi révolutionnaire pour ce qui concerne l'art que la perte de « l'aura » de l'œuvre à l'ère de sa reproductibilité technique⁵.

Dans le texte de Francis Lacloche, la « culture pour tous » est identifiée au « consensus intellectuel » alors que la « culture pour chacun » signifie la reconnaissance de « la diversité de la culture, des cultures ». Le paralogisme est patent : en réalité il n'y a jamais eu, dans la culture dite « élitiste », de consensus en matière de goûts.

Qui ne voit que derrière ce programme se cache le spectre d'un abandon populiste ? La culture s'efface au profit des cultures. Au lieu de populariser la culture, on la vulgarise. L'application de l'égalitarisme démocratique aux faits de culture a rendu aujourd'hui proprement impensable cette leçon de Nietzsche : qu'il n'y a pas de culture sans valorisation ni hiérarchie, donc sans *choix*. Que tout ce qui est humain soit culturel est une banalité vide de sens. Mais lorsque l'on parle de la culture, c'est à des œuvres et à des valeurs que l'on renvoie. Aujourd'hui, sous couvert de culture, ce sont les formes les plus faibles et les plus dégradées de l'expression qui se trouvent placées sur le devant de la scène. De quel côté est le plus grand respect ? Du côté de celui qui pense qu'aucune œuvre culturelle, aussi complexe soit-elle, n'est a priori fermée aux classes populaires ou bien du côté de celui qui croit que les gens en savent déjà bien assez pour ce qui concerne leur culture ?

L'idée que la culture puisse transcender l'individu pour le transfigurer tend aujourd'hui à s'effacer derrière une subjectivité figurée une fois pour toutes. Malraux comparait les Maisons de la culture aux cathédrales, non pour dire que la culture remplaçait la religion, mais pour signifier que les Maisons de la culture sont un lieu où les gens se rencontrent pour découvrir ce qu'il y a de meilleur en eux, autrement dit pour faire l'expérience de la sublimation. La politique culturelle d'aujourd'hui prend résolument le parti de la désublimation - dont Herbert Marcuse, dans son analyse de la société américaine, avait bien vu à quel point elle pouvait être répressive⁶.

« La 'culture pour chacun', disait Frédéric Mitterrand, c'est aussi une carte des spectacles lisible où chacun peut trouver le chemin des genres et des artistes qu'il affectionne ». Lorsque l'expression d'*exception culturelle* a été diffusée, il s'agissait bien de revendiquer pour la culture un espace et un temps indépendants du marché. Désormais, les pratiques culturelles seront étiquetées comme des marchandises de supermarché. Ainsi le public pourra-t-il faire son

⁵. Voir Walter Benjamin, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, traduction française, Paris, Allia, 2011.

⁶. H Marcuse, *L'Homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, traduction Monique Wittig, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968.

marché et évitera-t-il de s'affronter à cette horreur humiliante, sa propre ignorance. La culture de la demande remplace celle de l'offre. À l'ère de la démagogie culturelle, il ne s'agit plus de faire connaître Raphaël et Mozart à ceux qui les ignorent, mais de faire surgir chez chacun le Raphaël ou le Mozart qu'il est virtuellement - qu'il est déjà.

Malraux était un homme d'écriture, sensible aux tragédies de l'Histoire, Jack Lang était un homme de théâtre, expert en divertissements. L'idée de culture vivante, de spectacles vivants (comme s'il pouvait y en avoir de morts !) a accredité l'idée d'une nécessaire coextension entre la culture et l'activité en cours. Marx définissait la marchandise comme du travail mort, la politique démocratique de la culture définit l'œuvre comme de la culture morte. C'est pourquoi les mises en scène de théâtre et d'opéra sont allées massivement dans le sens d'actualisations toujours plus laides et arbitraires. Alors que la culture était la mémoire de ce que l'humanité avait pu créer de meilleur dans le passé, elle n'est plus que la mise en scène d'un présent amnésique pour lequel le passé est dépourvu de toute valeur en soi⁷. C'est pourquoi les manifestations culturelles doivent prendre ou avoir un *air de fête* - lorsqu'elles ne sont pas explicitement des fêtes⁸. Ainsi la figure du fêtard a-t-elle tendu à remplacer celle de l'amateur de naguère. Lorsque Malraux prononçait un discours sur la culture, il était question d'art et de littérature. À présent, il n'est pratiquement plus question que du spectaculaire et du numérique.

Les délocalisations qui annoncent le démantèlement de l'institution muséale et de l'inaliénabilité du patrimoine entrent également dans cette logique de la « culture pour chacun » car il s'agit toujours de recevoir chez soi, entre soi, contre la « culture pour tous » présentée comme une culture parisienne, jacobine. La culture pour chacun, c'est aussi le désengagement de l'État au profit du mécénat et du partenariat privé.

Avec la notion d'œuvre, tombe celle de patrimoine⁹. Il y a patrimoine lorsqu'un bien est considéré comme porteur d'une valeur symbolique qui dépasse de très loin sa valeur matérielle et son usage actuel. Le patrimoine signifie donc qu'il existe des biens supérieurs à

⁷. Un auteur du passé n'est désormais jugé intéressant que s'il est *actuel*. L'idée que l'intérêt le plus profond que l'on puisse avoir pour le passé réside bien plutôt dans son inactualité n'est plus du tout comprise.

⁸. Le festival (officiel) d'Avignon est depuis plusieurs années doublé par un ensemble de manifestations *festives* qui profitent du festival sans en faire partie.

⁹. Sur le patrimoine, on peut lire deux ouvrages devenus classiques : de Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, 1992 et d'André Chastel et Jean-Pierre Babelon, *La notion de patrimoine*, Liana Levi, 1995.

la propriété. Si sa conservation suppose des sacrifices, sa perte est irréparable.

Le patrimoine public, au sens actuel du terme, est une invention occidentale, et même française. S'il est un domaine où la France a joué le rôle de pionnière, en effet, c'est bien celui-ci. Lorsqu'un empereur chinois montait sur le trône, il commençait par détruire le palais de son prédécesseur avant de construire le sien. En France, c'est d'un même mouvement que la collection royale s'est transformée en musée et que le patrimoine, de familial qu'il était, a fini par acquérir une dimension nationale. Les ancêtres ont remplacé les pères. Cela n'a pas signifié la fin du patrimoine familial, bien sûr, puisque celui-ci existe encore, mais celle de son exclusivité. La Révolution s'est retrouvée devant ce dilemme : faut-il détruire les vestiges honnis du passé religieux et monarchique ou bien les donner à la nation ? Ce qui sauve croît avec ce qui perd, dira bientôt le poète Hölderlin. La Révolution, qui a beaucoup détruit, nous a légué le patrimoine et le musée. C'est en 1830, sous l'impulsion de François Guizot, ministre de l'Intérieur, que sera créée l'Inspection générale des monuments historiques dont la tâche première sera de procéder à un inventaire complet du patrimoine architectural de la France. Une liste paraît en 1840, suivie l'année suivante de la première loi de sauvegarde des monuments historiques¹⁰.

On peut se demander si l'on ne va pas aujourd'hui vers la fin du patrimoine, doublement, comme fait et comme valeur. Certes, un nombre considérable de professionnels et un nombre plus considérable encore de bénévoles consacrent, on le sait, leur temps à défendre et à promouvoir le très riche patrimoine de la France. Apparemment le patrimoine se porte bien. Trop bien même, si l'on en croit ceux qui, comme l'historien Pierre Nora, en critiquent la « sacralisation », ou qui, comme Régis Debray, parlent d'« abus monumental ». Pourtant on peut se demander si nous ne sommes pas déjà entrés sans trop nous en rendre compte dans un processus inverse, inéluctable et irréversible, de dépatrimonialisation.

« Pelouse interdite. Attention, chutes de pierres ». Ce panneau, qui avertit le visiteur de ne pas s'approcher de trop près de l'abbatiale Saint-Ouen à Rouen, un joyau de l'architecture gothique, est tout un symbole de l'état de dégradation dans lequel se trouve aujourd'hui placée une partie importante de notre patrimoine monumental. Car il ne s'agit pas là d'un exemple isolé. On peut citer des centaines de cas

¹⁰. Plusieurs autres lois suivront. Elles élargiront et approfondiront progressivement la notion de patrimoine architectural, depuis la loi du 31 décembre 1913 qui définit le « champ de visibilité » par la règle du périmètre de 500 mètres autour de l'édifice à préserver - jusqu'à la loi de protection des « secteurs sauvegardés » des centres-villes dite loi Malraux (1962).

similaires. Mais il y a pire que le délabrement : la destruction. Une église coûte aussi cher à entretenir qu'un château et le montant des travaux de réfection peut rapidement aller jusqu'à plusieurs millions d'euros. Il arrive aussi que le monument soit victime d'un projet de réhabilitation dispendieux : ainsi l'église de Saint-Georges-des-Gardes (Maine-et-Loire) a-t-elle payé de son existence le prix de son éventuelle sauvegarde : on a trouvé plus simple de la raser (2006). Sans doute du jamais vu en France depuis la Seconde Guerre mondiale... L'« accord de désaffectation » qui doit être signé par le préfet et l'évêque pour que la démolition d'une église puisse se faire l'a été. Depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, les églises sont des propriétés de la commune.

Dans ces histoires de chiffres qui gouvernent tout aujourd'hui, on imagine les manipulations : il suffit de multiplier par deux le devis pour rendre la restauration insupportable aux yeux des administrés, et donc souhaitable la « déconstruction ». Car ces travaux de démolition sont désormais habillés, c'est-à-dire cachés, par ce terme sophistiqué¹¹. Certes, une petite commune rurale a intérêt, pour des raisons symboliques et matérielles (les retombées touristiques) à prendre soin de son patrimoine et à le faire connaître. Mais il en va en matière de tourisme comme en matière de spectacle et de sport : derrière les grandes vedettes bichonnées, il y a une ribambelle de monuments modestes et méconnus que seuls quelques curieux iront voir, et ils se chiffrent par milliers, voire par dizaines de milliers. Pour peu qu'ils soient situés assez loin d'une curiosité majeure (au moins 2 étoiles au guide Michelin), l'avenir des « petits monuments » est grandement compromis. Les chiffres, donc la rentabilité, sont impitoyables. Le classement reprend un sens comptable que la politique du patrimoine avait pu un temps faire oublier. Qui résistera à l'argument comptable ? En temps de crise, à l'heure où bien des familles ont à peine de quoi boucler leur budget, à quoi bon dépenser des fortunes pour des bâtiments que personne n'utilise, que nul ne va visiter et qui ne sont même pas beaux ? D'où les menaces qui pèsent sur toutes ces obscurs et sans-grade de l'architecture. D'autant que, en dehors du classement (au sens patrimonial cette fois) et de l'inscription, l'État n'a pas autant de richesses et de pouvoirs qu'on ne l'imagine¹².

¹¹. L'alibi technique et sécuritaire de cette déconstruction nouveau style est imparable : des édifices assez hauts et encastrés dans un réseau serré d'habitations comme les églises ne peuvent être dynamités à la manière des tours de HLM. Leurs pierres sont donc enlevées une à une. D'une pierre, deux coups, c'est le cas de le dire : on démolit mais on fait l'économie du mot qui a l'inconvénient d'évoquer la guerre ou le vandalisme.

¹². Il faut savoir que les particuliers et les communes se partagent (à peu près à égalité) 90 % du patrimoine monumental français et que l'État n'en détient que 5 % (en font partie les cathédrales et presque tous les grands châteaux - donc les stars de l'architecture).

Certes, le patrimoine français est protégé par un arsenal juridique méticuleux, l'un des plus stricts du monde, mais lorsque la loi est violée, le petit nombre de contrôles et la lenteur des procédures ajoutés à la relative légèreté des sanctions finiront par donner raison au fait accompli. On sait par ailleurs qu'en France la loi est parasitée par un nombre considérable de dérogations (il n'est que de lire le code des impôts...). Lorsqu'un pouvoir influent entre en jeu - qu'il soit politique, économique, ou médiatique - les coups de canif, pour ne pas dire les franches entailles au surin sont tolérés : ainsi Valéry Giscard d'Estaing fit-il bâtir le parc de loisirs Vulcania en plein Parc naturel des volcans d'Auvergne. Face à un présentateur très populaire de télévision, un site classé ne fait pas le poids et une chapelle romane peut ainsi se retrouver au bord d'une piscine. L'argent vandalise au moins autant que le manque d'argent. Depuis quelques années, les cas se succèdent à un rythme inquiétant¹³.

Edmond Jabès cite ces belles paroles d'un penseur juif : « Ne te soucie pas de ta trace. Tu es seul à ne pouvoir l'effacer ». Ce n'est plus vrai, hélas !, des traces collectives. Selon l'Observatoire du patrimoine religieux, qui se fonde sur un rapport récent du Sénat, 3000 des 15 000 églises rurales protégées risquent prochainement de disparaître sous les coups de butoir des pelleteuses. On imagine le sort laissé aux bâtiments non classés.

Aujourd'hui, on peut acheter pour le prix d'une place de parking à Paris un moulin, une chapelle, un monastère ou un château, ce qui a du moins pour avantage de les sauver en partie. Certes, les frais de restauration doubleront ou tripleront le prix d'achat, mais cela donne une idée de la situation de délaissement dans lequel l'État tient désormais son patrimoine historique. La Fondation du patrimoine a recensé plus de 50 000 édifices menacés en France. Un peu partout, des projets sont en cours visant à transformer des monastères et des églises en habitats sociaux. Dans les cinq ans qui viennent, on prévoit que pas moins de 2000 édifices religieux appartenant aux communes seront mis en vente. Le classement aux Monuments historiques n'interdit pas un particulier de se porter acquéreur d'un bien de cette nature¹⁴. Seulement, il le contraint à respecter certaines règles en

¹³. En 2006, un château Louis XV a été démoli par un promoteur à Hardinghen (Nord). L'émoi n'a guère débordé quelques associations du pays ch'ti. Joyau de l'architecture classique, admiré par les touristes qui font une balade en bateau-mouche, l'hôtel Lambert, dans l'île Saint-Louis à Paris, a été acheté par le frère de l'émir du Qatar. De lourds travaux de modernisation (on n'ose écrire « rénovation ») sont en cours (ascenseurs, climatisation, parking...). Ils aboutiront à des destructions irréparables. Entre un escalier de pierre qui a 350 ans d'âge et un ascenseur dernier cri, la partie n'est pas égale lorsque les pétrodollars et la diplomatie poussent à la destruction du premier et à la construction du second.

¹⁴. Pour les églises, il faut qu'elles aient auparavant été désacralisées par la paroisse - ce qui arrive lorsqu'elles ne sont plus des lieux de culte effectifs.

matière de rénovation. En théorie du moins, car si l'argent manque pour restaurer des édifices, il manque aussi pour payer des inspecteurs et contrôleurs.

Des raisons autres que financières travaillent aussi dans le sens de la dépatrimonialisation. Une valeur, et l'idée de patrimoine en est une, peut mourir de bien des façons. De même que le « tout culturel » a pu signifier la fin d'une certaine culture, le « tout patrimonial » n'a pas forcément pour sens le triomphe du patrimoine. La culture a été absorbée par l'industrie des loisirs et on peut même affirmer qu'elle ne survit plus qu'à l'état de signes. Le patrimoine n'est-il pas lui aussi devenu un répertoire de signes ? Ceux qui ont salué avec ferveur l'élargissement de la notion - de monumental qu'il était à l'origine, le patrimoine a été étendu aux sites naturels et industriels, puis au domaine de la culture tout entière (les coutumes, la cuisine...) - n'ont pas vu que derrière cette apparente promotion se cachait une réelle dissolution. Car dès lors que tout peut devenir patrimonial - principe démocratique d'égalité élargi aux choses - plus rien ne l'est vraiment.

La formule américaine selon laquelle l'État est le problème et non la solution a fini par gagner de larges pans de la politique culturelle française. Pourtant, la crise économique et financière actuelle montre ce qu'il en coûte de laisser aux initiatives privées (aveugles et sourdes au long terme par définition) le soin de protéger le patrimoine de la nation. Le Metropolitan Museum of Art (Met) et le Museum of Modern Art (MoMa) de New York ont subi une baisse sensible de leurs dotations à la suite de la crise de 2008. D'autres institutions culturelles américaines ont annulé plusieurs grandes expositions prévues : les mécènes, en effet, ne donnent leur argent avec générosité que lorsqu'ils en ont trop. La soumission du bien culturel commun aux lois du marché est évidemment incompatible avec la notion de patrimoine.

Les années Mitterrand-Lang ont été marquées par une double politique de popularisation (les Journées du patrimoine ont été un franc succès) et de décentralisation. De plus en plus de monuments historiques appartenant à l'État ont été transférés aux collectivités territoriales.

La politique du patrimoine hésite constamment entre les choix drastiques et les solutions de compromis. Faut-il conserver ou moderniser ? Aider les propriétaires ou les contraindre ? Favoriser le plus grand nombre de visites possibles au risque de l'usure de ce qui est protégé (la fermeture des grottes de Lascaux symbolise ce paradoxe d'un monument protégé mais invisible)¹⁵. Comment articuler

¹⁵. Quant à la grotte Chauvet, découvertes en 1994, elle ne sera jamais ouverte au public.

la régionalisation avec les politiques urbaines de l'État ? Dans un univers de décentralisation, livré à la loi du marché, comment travailler pour l'intérêt général ? La politique du patrimoine, c'est un invraisemblable maquis d'organismes, d'institutions, de règles qui se complètent mais aussi parfois se chevauchent et se contredisent. Une bonne partie des lois et décrets défait ce que les lois et décrets précédents ont fait. Toute loi de protection finit par être dénoncée pour sa « frilosité », les voyous pouvant se donner à bon compte une allure libertaire de briseurs de tabous¹⁶.

En un temps (le nôtre) qui accorde au présent une importance presque exclusive, il n'est pas facile de sauvegarder la valeur de respect sans laquelle la notion de patrimoine disparaît. Dans une société où une voiture de 10 ans, un ordinateur de 5 ans et un téléphone portable de 3 ans font figure de vieilleries, que signifie le maintien en l'état d'un bâtiment vieux de plusieurs siècles, qui ne sert plus à rien et auquel personne ne s'intéresse ? Le capitalisme actuel tend à considérer tout stock comme une masse inerte qui entrave le flux et ralentit la formation du profit. Les opérateurs en télécommunications ont été à cet égard les agents les plus efficaces de cette révolution, qui est peut-être d'abord mentale. Ils ont su persuader leurs clients que l'attachement durable à un objet qui ne l'est pas est voué à l'échec mais qu'en revanche ils ont tout intérêt à rester *fidèles* à leurs services. Ainsi l'objet concret se trouve-t-il dévalorisé aux dépens de la consommation courante. La valeur patrimoniale arrête l'histoire et représente pour la dynamique éperdue de la marchandise une immobilité inacceptable. Dans un système de flux où tout doit être fluide¹⁷, les existences comme les capitaux, *l'assise* d'une cathédrale ou d'un château, avec leur insupportable prétention à l'éternité, a quelque chose d'incompréhensible. Les musées ne sont-ils pas en train de devenir de simples opérateurs culturels ? En acceptant de donner son nom à des lieux qui n'ont à voir ni avec les rois de France ni avec la Joconde, le Louvre a effectué une révolution dont on mesure encore mal les implications. Dès lors que Picasso est devenu le nom d'une voiture, pourquoi le Louvre n'aurait-il pas le droit d'être le logo d'une série d'établissements un peu partout dans le monde ? Il n'y a plus de

¹⁶. L'horrible construction de verre et de fer qui défigure le parvis de la cathédrale d'Amiens n'a pas été mise en place en contradiction avec la loi protégeant le périmètre du monument mais en conformité avec une « section des Abords » créée *ad hoc*. Soit la fameuse SRU (loi sur la solidarité et le renouvellement urbain promulguée en 2000). Elle renforce la protection du patrimoine. Très bien. Mais désormais le périmètre de 500 mètres de protection autour du monument historique peut être adapté aux réalités topographiques et patrimoniales : autrement dit, les dérogations sont possibles. Soit encore la loi du 27 février 2002 : en vertu de la décentralisation elle institue le recours contre l'avis de l'architecte des bâtiments de France. En clair cet avis ne sera suivi que si les collectivités locales ont le même.

¹⁷. Voir Zygmunt Brauman, *La Vie liquide*, traduction française, Fayard/Pluriel, 2013.

singularité du lieu dans le flux mondialisé. Les entreprises industrielles ne sont plus les seules à délocaliser. Ainsi la démocratie a-t-elle fini par vaincre la république.

Christian Godin.